

# L'Examen de Prévention en Santé en pratique

Vous êtes assuré au régime général de l'Assurance Maladie et vous avez plus de 16 ans ?



L'UC-IRSA vous propose de faire un point sur votre santé avec des professionnels : médecins, dentistes, infirmiers, etc.

Ensemble, vous pourrez parler de votre santé et aborder des sujets qui vous questionnent.

L'examen de prévention en santé est personnalisé, adapté à votre âge, votre mode de vie, vos antécédents personnels et familiaux ainsi qu'à votre suivi médical.

Lors de cette consultation médicale, des examens complémentaires pourront vous être proposés :



Examen bucco-dentaire



Spirométrie (fonction respiratoire)



Examen de sang



Électrocardiogramme (cœur)



Examen d'urines



Audition



Biométrie (taille, poids et tour de taille)



Frottis du col de l'utérus



Vision

Un compte-rendu de vos examens vous sera transmis ainsi qu'un exemplaire pour votre médecin traitant, sauf opposition de votre part.

# 6 bonnes raisons pour réaliser un Examen de Prévention en Santé

" C'est un moment privilégié pour parler en toute confidentialité et faire le point sur votre santé."

## Un droit



Ouvert à tous les assurés du régime général de l'Assurance Maladie à partir de 16 ans.

## Gratuit



Un examen entièrement financé par l'Assurance Maladie sans avance de frais.

## Personnalisé



Une équipe de professionnels à votre écoute.

## Une aide dans vos démarches



Déclaration du médecin traitant, accès à une mutuelle (CMU-C, aide complémentaire santé).

## Des conseils de prévention pour la santé



À chaque étape, des conseils adaptés à vos besoins : alimentation, tabac, vie affective et sexuelle, etc.

## Des orientations adaptées



Vers des structures de prévention et médico-sociales en lien avec votre médecin traitant, sauf opposition de votre part.

